



# Concours du meilleur FLAN PÂTISSIER

---

RÈGLEMENT COMPLET • Date du concours : LUNDI 10 AVRIL

## Article 1 : LES ORGANISATEURS

Radio SCOOP et le chef Fabrice BONNOT organisent un concours de Flan Pâtissier sous la tutelle de la Foire de LYON, intitulé : « Concours du Meilleur Flan Pâtissier ».

Ce concours est véhiculé à compter du 20 février dans la presse locale, sur le site internet de Radio SCOOP : radioscoop.com, sur Facebook et par mail via un communiqué de presse adressé aux médias et partenaire de l'événement.

## Article 2 : LES CANDIDATS

Ce concours « Concours du Meilleur Flan Pâtissier » est constitué de plusieurs catégories : amateurs et professionnels.

Le concours sera ouvert de la façon suivante :

- Jeunes amateurs : entre 12 ans et 16 ans, avec accord parental
- Amateurs : dès l'âge de 16 ans et plus, avec accord parental si mineur
- Professionnel Tradition : à partir de 18 ans
- Professionnel créatif : à partir de 18 ans
- École Hôtelière : à partir de 16 ans, avec accord parental si mineur

**Attention :** nous limitons la sélection des candidats à 5 par catégorie, le concours est cependant gratuit et ouvert à tous, sous réserve de prétendre à une des catégories citées ci-dessus, et sur dossier. Ce dossier devra être soumis via l'inscription sur le site internet radioscoop.com.

Les participants verront paraître leur photo, leur nom et leur résultat sur le site internet de Radio SCOOP.

Par leur seule participation au concours, les candidats acceptent sans réserve, les modalités du présent règlement. Ils acceptent également l'exploitation de leur nom, leur photo et de la photo de leur réalisation sans contrepartie financière.

## **Article 3 : LE JURY**

Composition du jury :

- Présidé par le Chef Fabrice Bonnot
- Jacqueline Pin dite Mercotte
- Odile Matteï
- Jacotte Brazier
- Benjamin Martinetto, propriétaire du compte Instagram La Flanterie
- Ju Chamalo propriétaire du compte Instagram juchamalo

## **Article 4 : LE CALENDRIER DU CONCOURS**

Première publication le 15 février pour l'annonce du concours.

Ouverture des inscriptions le 23 février sur le site internet radioscoop.com. 19 mars, clôture des inscriptions (sous réserve d'un nombre de candidatures adéquates, auquel cas la clôture pourrait-être repoussée ou avancée d'une semaine) 10 avril, concours à Eurexpo, Foire de Lyon.

## **Article 5 : LE SUJET DU CONCOURS**

Chaque candidat devra proposer un flan de 8 parts, vanillé ou nature avec au moins une pâte (sablée, brisée ou feuilletée). Une présentation précisant le nom du flan, les principaux ingrédients devra être rédigée.

Les flans devront respecter les dimensions suivantes : diamètre 24cm x 6cm de hauteur. En plus du flan qui sera effectué le jour du concours par les différents candidats, ces derniers devront préalablement réaliser un flan pâtissier chez eux, la veille du concours, soit le dimanche 9 avril. Deux flans seront donc soumis au jury, un premier préparé chez soit, un second préparé le jour du concours.

Les candidats devront réaliser leur pâte la veille du concours et l'apporter le jour J pour le flan à réaliser en direct.

Pour cela, les règles d'hygiène et de transport devront être respectées : confection du flan moins de 24h avant le concours, transport dans un compartiment réfrigéré.

Pour des raisons techniques, les flans des catégories "créative" et "école hôtelière" devront être amenés la veille en laboratoire.

## Article 6 : ORGANISATION SUR PLACE

Chaque candidat(e) se présente à l'heure : entre 7h30 et 10h15 selon la catégorie.

Chaque candidat réalise la recette de son flan pâtissier selon son écrit préalablement envoyé lors de son inscription.

Les 5 candidats d'une même catégorie travaillent de façon simultanée sur des plans de travail distincts.

Les spectateurs et organisateurs peuvent filmer les candidats durant l'épreuve.

Le matériel est fourni par les organisateurs : récipient, fouet, cuillère ainsi que les ustensiles nécessaires pour la confection d'un flan pâtissier selon le chef Fabrice BONNOT.

La matière première est également fournie par les organisateurs pour les réalisations du 10 avril. En ce qui concerne les préparations des flans en amont, les matières premières qui seront utilisées ne seront pas remboursables.

Pour les catégories "créative" et "école hôtelière", les matières premières qui seront utilisées ne seront pas remboursables.

Pour les catégories "créative" et "école hôtelière", les matières premières, hors vanille, ne seront pas prises en charge.

**(En fonction des besoins de chaque participants sélectionnés)**

**Tous les frais liés au concours ne seront pas remboursables.**

Déroulement du concours :

- Durant la matinée du 10 avril entre 7h30 et 12h30 :
  - Confection du flan pâtissier sur des plages horaires par catégorie communiquées par Radio SCOOP
  - Supervision de la confection des flans par le jury
  - Temps de repos des flans assuré
  
- Durant l'après-midi du 10 avril entre 14h et 16h30 :
  - Présentation des flans des différentes catégories aux jurys
  - Délibération du jury avec remplissage de la fiche de notation
  
- Durant la fin de journée du 10 avril entre 16h45 et 18h :
  - Classement des candidats par catégorie
  - Remise des prix
  - Cocktail de fin

## **Article 7 : LE CLASSEMENT**

Le classement est effectué par addition des points attribués à chaque candidat par le jury, selon les critères suivants :

- Goût de la pâte /50 points
- Goût de l'appareil à Flan /50 points
- Texture /40 points
- Aspect esthétique /30 points
- Cuisson de la pâte /30 points
- Cuisson de l'appareil à Flan /30 points
- Respect de la tradition /10 points
- Originalité /10 points
- (En supplément pour la catégorie créatif) Catégorie créatif /50 points

Total sur 250 points pour la tradition et 300 pour la catégorie créative. Les décisions du jury seront sans appel.

En cas d'égalité, la voix du président du jury, Fabrice BONNOT, sera prépondérante.

## **Article 8 : LES RÉCOMPENSES**

Les résultats seront proclamés le jour du concours, soit le 10 avril à Eurexpo, Foire de Lyon, à partir de 17h.

Trois participants par catégorie seront récompensés selon l'ordre de classement. Les lauréats doivent impérativement être présents pour récupérer leur lot, dans le cas contraire, le lot sera attribué au 2e finaliste.

## **Article 9 : DROIT ET GARANTIES**

La participation à ce concours « Concours du meilleur Flan Pâtissier » implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.

Chaque candidat aura en sa possession une autorisation écrite, de son représentant légal si mineur, ainsi que ce règlement signé de sa main, et de son tuteur légal si mineur.

## **Article 10 : FORCE MAJEURE**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 11 : DEPOT, COMMUNICATION ET INTERPRETATION DU RÈGLEMENT**

Ce présent règlement est déposé par la société Radio SCOOP.  
Il est consultable sur le site internet de Radio SCOOP : radioscoop.com.  
Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du concours ou concernant la liste des candidats et leur classement.

Le présent règlement établi en 11 articles sur 5 feuilles simples par la Société de Publicité Audiovisuelle / Radio SCOOP sera déposé auprès de Maître Olivia BLUM Huissier de Justice associée au sein de la SCP DURIEUX Michèle – WEIBEL Catherine – BLUM Olivia Huissiers de Justice Associés 13, rue Laurencin / 69288 LYON Cedex 02 et sera applicable à compter de son jour de dépôt.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_/\_\_/\_\_\_\_\_

Signature du candidat :

Signature des parents (si mineur) :